

# Réseaux sociaux et Politique

Les réseaux sociaux, ces plateformes numériques qui permettent de communiquer entre utilisateurs, sont bien ancrés dans la société d'aujourd'hui. En vingt ans c'est devenu un phénomène mondial et massif. De plus en plus rares sont les personnes qui n'y ont pas accès. C'est dire combien ils influencent notre vie personnelle comme notre vie collective. Ils jouent un rôle important dans la vie politique et les responsables des partis, les élus, les adhérents sont des utilisateurs réguliers de ces outils de diffusion.

Mais qui dit diffusion d'informations, de commentaires, d'analyses, peut amener des praticiens de ces outils de communication à en faire un usage dévoyé. Certains n'hésitent pas à les utiliser pour nuire à une personne, à une organisation, à une communauté. La vie politique, ses acteurs, sont souvent la cible de certains utilisateurs. Ce qui est publié par ces canaux est porté à la connaissance de tous par les relais qui s'en chargent, tout cela de façon extrêmement rapide et sans qu'il soit possible de contredire le contenu. Des Etats les utilisent pour intervenir dans le fonctionnement démocratique d'un autre pays. Cette situation risque de devenir dangereuse.

Après analyse approfondie du phénomène, il est indispensable d'imaginer des moyens qui garantiront le fonctionnement démocratique de nos institutions. La loi du 7 juillet 2023 vise à instaurer une « majorité numérique » et à lutter contre la haine en ligne. Est-ce suffisant ? Faut-il légiférer pour mieux contrôler l'usage de ces réseaux sociaux sans contrarier le principe fondamental de la liberté d'expression ?

C'est ce principe auquel s'est référé le Conseil Constitutionnel pour déclarer non conforme à la Constitution, le 14 août dernier, certaines dispositions d'une loi dont l'objectif était de protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux. Des médecins, psychiatres notamment, des psychologues constatent les conséquences néfastes sur la santé des utilisateurs passionnés et dépendants.

C'est parce qu'il entend apporter sa contribution à la réflexion politique que l'Institut Pierre MAUROY consacrera son colloque annuel à ce sujet, les réseaux sociaux et la politique.

## **Programme prévisionnel**

Accueil et modérateur : **Bernard Derosier**, co-président de l'Institut Pierre Mauroy

Ouverture par **Pierre-Emmanuel Guigo**, professeur : l'historique des réseaux sociaux

**Arthur Delaporte**, député du Calvados : les réseaux sociaux : l'évolution du droit

**Jean-Philippe Derosier**, professeur : réseaux sociaux et démocratie

**Najat Vallaud-Belkacem**, ancienne ministre de l'Education

**Thomas Legrand**, journaliste : réseaux sociaux et journalisme

Conclusion : **Bernard Derosier**